

ville et campagne

Accueil durant les vacances scolaires

# **PÂQUES**

du 19 au 29 avril 2022

# Lieu d'accueil:

APEMS Croset-Parc Ch. du Parc 1c 1024 Ecublens



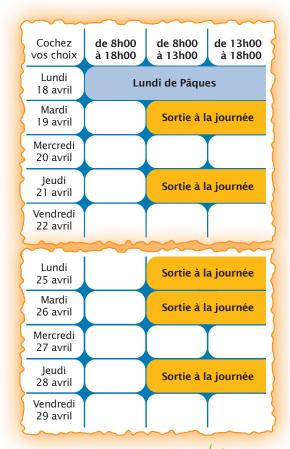
scolaires et parascolaires SASP ecoles@ecublens.ch · 021 695 33 94



	Nom de l'enfant:	{
}	Prénom de l'enfant:	}
	Né/e le: Allergies/autres:	}
}		}
7	Représentant légal	J
}	Nom du parent:	3
	Prénom du parent:	}
)	Adresse:	}
}	NPA:	
)	Localité:	}
\ \ \	Adresse mail:	}
	N° de tél.:	}
	j'autorise la Commune à prendre des photos des activités sur lesquelles mon enfant apparaît de façon reconnaissable.	{
	j'autorise d'ores et déjà la Commune à utiliser ces photos dans le cadre de la promotion officielle des activités des centres aérés à travers les différents canaux de diffusion utilisés par la Commune.	}
	Par ma signature, j'atteste que mon enfant est assuré en cas de maladie et d'accident et est au bénéfice d'une assurance RC pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers.	
	Date:	
3	Signature du représentant légal:	>
3		1



## Calendrier



8h00 - 13h00: Frs 50.-13h00 - 18h00: Frs 50.-8h00 - 18h00: Frs 90.-

Le repas est compris dans l'horaire du matin et de la journée complète

### **Subsides**

Une demande de subside peut être faite ultérieurement à l'aide de la facture au Service des Affaires Sociales:

affaires.sociales@ecublens.ch - 021 695 33 80



# **Conditions**

#### **Annulation**

Une fois l'inscription confirmée, aucun remboursement n'est envisageable, sauf sur présentation d'un certificat médical.

#### Inscription

L'inscription se fait uniquement en l'envoyant par courriel à l'adresse ecoles@ecublens.ch

Le nombre de places disponibles est limité, l'inscription sera prise en compte par ordre d'arrivée et doit parvenir au Service des Activités Scolaires et Parascolaires SASP au plus tard le 25 mars 2022.

L'inscription sera prise en compte uniquement pour les enfants fréquentant déjà un réfectoire de la Commune d'Ecublens et d'un degré scolaire de 3 à 6P.

Une confirmation sera adressée par couriel durant la semaine du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **Dommage**

Tout dommage effectué durant la prise en charge sera facturé au représentant légal.

## Acceptation des clauses

En transmettant l'inscription au SASP, le représentant légal accepte toutes les conditions mentionnées dans les chapitres : Inscription, tarifs et conditions.

#### **Paiement**

Le paiement de la facture se fait à reception.



# Renseignement

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'adresse: ecoles@ecublens.ch ou par téléphone au 021 695 33 94.